



**Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ
Île-de-France et Bassin de la Seine
2014-2020**

**Analyse ex ante pour la mise en place d'un Fonds de Prêt Rebond à taux zéro
dans un contexte de crise sanitaire**

Le fonds de Prêt Rebond à taux zéro porté par Bpifrance se justifie dans le contexte actuel de crise sanitaire pour fournir une réponse au besoin en fonds de roulement des entreprises franciliennes à titre de mesure temporaire. Le présent document fait office d'analyse ex ante conformément à l'article 37.2 du règlement 1303-2013.

Pour ne pas retarder le déploiement de ces prêts, cette évaluation brève et ciblée s'appuie sur les documents nationaux et européens déjà publiés dans un contexte plus large, qui fournissent des éléments clés pour justifier la défaillance du marché et la crise COVID-19 actuelle. Cette analyse a été réalisée en interne.

I. « Défaillances de marché » à l'origine du programme

Dans sa communication « *Réponse économique coordonnée à l'épidémie de COVID-19* » (COM 2020 112 final du 13 mars 2020), la Commission considère que « des entreprises non financières viables mais soumises à une crise de liquidité temporaire en raison de la pandémie de COVID-19 peuvent être confrontées à des problèmes de solvabilité à plus long terme. Pour un grand nombre de ces entreprises, les mesures d'urgence mises en place pour enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19 ont entraîné un recul voire une suspension de leur production de biens et/ou de leur fourniture de services, ainsi qu'un choc significatif sur la demande. Les pertes qui en résultent se traduiront par une diminution des fonds propres des entreprises et auront une incidence négative sur leur capacité à contracter des prêts auprès d'établissements financiers.

II. Motifs justifiant de l'emploi d'un instrument financier

Selon la « *Réponse économique coordonnée à l'épidémie de COVID-19* » les répercussions économiques de la flambée de COVID-19 exigent une « action immédiate et temporaire » pour laquelle il est recommandé de déployer des outils d'ingénierie financière au sens de la réglementation européenne.

Le dispositif est général, temporaire et proportionné à la crise. Il n'induit pas de distorsions de marché.

III. Utilité du dispositif et effet levier attendu

95% des entreprises d'Île-de-France comptent moins de 10 salariés. Les secteurs dans lequel ces dernières exercent (tourisme, restauration...) ont été très fortement impactés par la crise du COVID-19. Selon la CCI 80% des chefs d'entreprises déplorent une baisse de chiffre d'affaires, 35% des difficultés de trésorerie.

Compte tenu de la situation actuelle, en constante évolution, et des perspectives économiques générales incertaines, il n'est pas possible de faire des estimations précises. Néanmoins, l'effet levier du Fonds de Prêt Rebond FEDER, calculé sur la base du montant total des cofinancements mobilisés en contrepartie de la ressource FEDER et du taux moyen d'intensité d'aide à l'échelle des bénéficiaires finaux, est estimé à 5,3.

IV. Bilan des instruments financiers déployés en Île-de-France et mise en perspective du nouvel outil

La Région a déjà mis en place des outils d'ingénierie financière. Malgré les bons résultats opérationnels, ces outils ont induit une charge administrative importante.

Ainsi le choix de Bpifrance, acteur public majeur pour l'intervention économique et bancaire pour les TPE-PME, est un choix visant à assurer l'efficacité dans la mise en place de l'outil. En effet, Bpifrance gère plusieurs fonds similaires dans d'autres régions, échange directement avec la Commission sur ce sujet et participe aux groupes de travail de l'ANCT sur la thématique de l'ingénierie financière dans les financements européens.

Les fonds déployés par Bpifrance dans les autres régions montrent un déploiement et une consommation rapide des fonds.

V. Stratégie d'investissement

La stratégie du fonds est le soutien aux TPE/PME sous forme de prêts à taux zéro pour limiter les problèmes conjoncturels de trésorerie liés notamment aux mesures prises dans le cadre du COVID-19.

Ce prêt à taux zéro est d'une durée de sept ans et bénéficie d'un différé de remboursement de deux ans. Il est accordé sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant.

Ces TPE/PME (dénommées PME selon la définition européenne en vigueur), auront plus d'un an d'activité ainsi qu'un bilan, seront situées en Ile-de-France ou s'y installant, auront fait la preuve de leur modèle économique.

A ce titre, Bpifrance assure la distribution des prêts, la gestion et suivi du fonds, le reporting et la mise en œuvre des obligations de publicité FEDER.

VI. Objectif spécifique et résultats attendus

L'axe 6 OS 10, qui prévoit l'intervention des instruments financiers pour pallier à des défaillances de marché, permet l'intervention de ce Fonds de Prêt Rebond. En effet, la défaillance identifiée (besoin en fonds de roulement) a été identifiée comme une défaillance dans la trame d'analyse présente au dossier.

Il est prévu de soutenir environ 2 650 entreprises, même si le contexte global d'incertitude et l'urgence de la réaction mettent à mal toute tentative d'estimation à l'entreprise près.

VII. Actualisation de l'étude ex-ante

Au vu du caractère conjoncturel et mouvant des motifs poussant à la mise en place de cet instrument, l'autorité de gestion se laisse le droit de réexaminer, modifier ou actualiser cette analyse ex ante.

Une telle réactualisation devra permettre d'être en phase avec les conditions de marché futures.